

Colloque

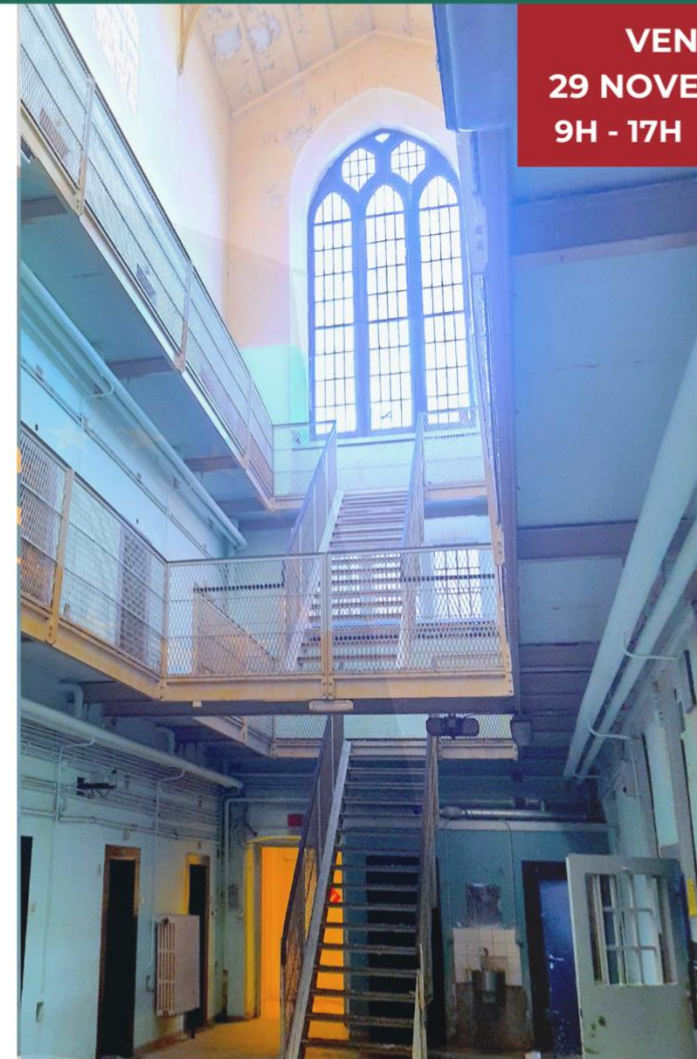
PRISONS ET SPIRITUALITÉ EN BELGIQUE

VENDREDI
29 NOVEMBRE 2024
9H - 17H (LOCAL P02)



INSCRIPTION

Organisé par



Ce colloque est organisé par **l'École des sciences philosophiques et religieuses** (ESPR), le **Centre de recherches en histoire du droit, des institutions et de la société** (CRHIDI), le **Centre de recherches interdisciplinaires en droit constitutionnel et administratif** (CIRC) et le **Groupe de recherche en matière pénale et criminelle** (GREPEC) de l'UCLouvain Saint-Louis – Bruxelles

MODALITÉS PRATIQUES

Vendredi 29 novembre 2024
(9h – 17h, accueil dès 8h30)

Salle P02 (bâtiment préfecture)
UCLouvain Saint-Louis – Bruxelles
119, Rue du Marais (entrée parking)
1000 — Bruxelles

Inscription : [Via ce lien](#)



UCLouvain
SAINT-LOUIS BRUXELLES

UCLouvain SAINT-LOUIS BRUXELLES
119, rue du Marais (entrée parking)
1000 Bruxelles

Colloque « Prison et spiritualité en Belgique »

L'article 19 de la Constitution belge prévoit que « La liberté des cultes, celle de leur exercice public, ainsi que la liberté de manifester ses opinions en toute matière, sont garanties ». Derrière cette disposition d'ordre général, on peut s'interroger au sujet de la situation spécifique en ce domaine au sein du milieu carcéral.

Se pose ainsi la question du dispositif normatif qui définit les pratiques dans ce cadre particulier. En d'autres termes, quelles sont les conditions qui balisent l'exercice du culte au sein des prisons belges et par qui sont-elles définies ? Derrière cela, on peut se demander si les pratiques culturelles peuvent pleinement s'exercer ou si, au contraire, elles doivent être adaptées, voire accepter certaines entraves.

Bien entendu, la religion est avant tout affaire de personnes, celles qui sont détenues en l'occurrence. C'est donc aussi leur vécu, leur rapport à la foi (ou pas) qui doit être examiné tant en ce qui concerne les pratiques individuelles que collectives, sans oublier l'encadrement qui peut leur être proposé. La problématique, très complexe et actuelle, de la radicalisation sera, elle aussi, prise en compte, de même que les réactions et mesures qu'elle suscite. Naturellement, l'étude de cette spiritualité dans les prisons doit être multiconfessionnelle et englober différentes religions (catholique, protestante, orthodoxe, anglicane, israélite, musulmane), mais aussi la laïcité.

Cette journée d'étude abordera ces questions à la fois sous l'angle théorique et pratique. Elle réunira donc des spécialistes du droit et des acteurs de terrain (aumôniers, conseillers laïcs, directeur de prison). Le croisement des approches apparaît en effet essentiel. Le focus, après une mise en contexte historique, portera sur la situation actuelle de la Belgique.

MATINÉE présidée par **Hugues Dumont** (UCLouvain Saint-Louis Bruxelles)

9h00 : Introduction – **Hugues Dumont** (UCLouvain Saint-Louis Bruxelles)

9h05 – 9h30 : L'assistance aux prisonniers sous l'ancien régime — **Xavier Rousseaux** (UCLouvain)

9h30 – 10h10 : Les conditions juridiques d'exercice de la liberté des cultes en prison en Belgique — **Adriaan Overbeeke** (Vrije Universiteit Amsterdam et Universiteit Antwerpen) et **Stéphanie Wattier** (UNamur)

10h10 – 10h40 : Pause-café

10h40 – 11h00 : Les conditions factuelles d'exercice de la liberté des cultes en prison — **Pieter De Witte** et **Geertjan Zuijdwegt** (KULeuven, aumôniers à la prison de Leuven)

11h00 – 13h00 : Table ronde des aumôniers et conseillers laïques, introduite et animée par **Olivia Nederlandt** (UCLouvain Saint-Louis Bruxelles) et **Jogchum Vrielink** (UCLouvain Saint-Louis Bruxelles)

APRÈS-MIDI (présidée par **Philippe Desmette**, UCLouvain Saint-Louis)

14h00 – 14h20 : Témoignage d'un directeur de prison — **Vincent Spronck**, (directeur de la prison de Mons)

14h20 – 14h40 : The role of islam for men in Belgian prisons, how islam is experienced by them and how it shapes their identity — **Elias Woodbridge** (VUB)

14h40 – 15h10 : La lutte contre la radicalisation en prison — **Fabienne Brion** (UCLouvain)

15h10 – 15h40 : Pause-café

15h40 – 16h00 : La lutte contre la radicalisation en prison en droit administratif — **François Xavier** (UNamur)

16h – 16h45 : Propos conclusifs sous l'angle d'une comparaison entre la Belgique et la France — **Claire de Galembert** (CNRS, Institut des sciences sociales du politique ISP) et **Philippe Martin** (GIS Religions ; Université Lyon 2)